



La réponse à vos premières questions sur les études !



Pourquoi une éolienne ne tourne-t-elle pas tout le temps ?

Les éoliennes ne peuvent pas tourner tout le temps pour 3 raisons :

1. Une éolienne fonctionne pour des vents compris entre 10 et 90km/h au niveau de la nacelle. En dessous de 10km/h, les vents sont trop faibles, et au-dessus de 90 km/h l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité.
2. En cas de maintenance, et pour la sécurité des techniciens qui interviennent, l'éolienne est arrêtée.
3. L'éolienne peut être arrêtée en cas de bridage, prévu au regard des études (environnementales et/ou acoustiques).

Une éolienne tourne en moyenne entre 75 et 95 % du temps (source : ADEME) et son facteur de charge (fonctionnement à puissance maximale) est de 26% en France en 2020.

(Source : France Energie Eolienne)



Le saviez-vous ?

En France, c'est illégal d'enterrer ou d'envoyer des pales dans des décharges (source : France Energie Eolienne).



Comment se passe le démantèlement ?

La loi impose, après exploitation du parc éolien, que les éoliennes et le poste électrique soient retirés, que l'ensemble des fondations soient excavés et que les câbles souterrains soient retirés jusqu'à 10m autour des éoliennes.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui aucun parc en France n'a jamais été abandonné après son utilisation !

(source : France Energie Eolienne).



Et en cas de faillite du développeur, que se passe-t-il ?

Pour financer le démantèlement, le développeur provisionne une somme fixée par la loi : 50 000€ par éolienne de 2MW et 25 000€ supplémentaire par MW installé. Cette somme d'argent n'est pas suffisante pour financer un démantèlement, mais avec la revente des pièces de l'éolienne (béton, éléments du rotor et du mat), le démantèlement des parcs est une opération rentable pour les développeurs ! Enfin, cette somme provisionnée est débloquée par le préfet et placée à la Caisse des dépôts.

Pour plus d'informations, consultez le livret
«Démêlons le vrai du faux sur l'éolien»



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr